



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale par intérim de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*, le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2020 seront déposés à l'ajournement de la séance du 6 avril qui aura lieu le 19 avril 2021 à 19 :30.

Donné à la Ville de St-Pamphile, ce 7<sup>ème</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim